



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L' AISNE

CABINET  
Service interministériel de  
défense et de protection civile

**Le Préfet de l' Aisne,  
Chevalier de la Légion d' Honneur**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l' environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;
- Vu** le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l' information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU** l' arrêté du 3 juillet 2008 ;
- Sur** proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de **SERAUCOURT-LE-GRAND** fait partie du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de la Somme entre Dury et Sequehart approuvé le 6 décembre 2011. La liste des documents utiles à l' établissement de l' état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le Plan de Prévention des Risques d' inondations et de coulées de boue approuvé le 6 décembre 2011,

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture et à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des Territoires,
- sur le site internet des services de l' Etat dans l' Aisne (<http://www.aisne.gouv.fr>).

**Article 2** : L' arrêté du 3 juillet 2008 est abrogé

**Article 3** : Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l' exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le - 6 JAN. 2012  
Pour le Préfet et par délégitation,  
Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,

  
Myriam GARCIA



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

## Commune de SERAUCOURT-LE-GRAND

## Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

## 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_

du - 6 JAN. 2012

Mis à jour le \_\_\_\_\_

## 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non \_\_\_\_\_

Approuvé \_\_\_\_\_ date 6 décembre 2011

aléa Inondations et coulées  
de boue

Les documents de référence sont :

- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

Consultable sur Internet 

## 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui \_\_\_\_\_ non 

date \_\_\_\_\_

effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

## 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

Zone 1 

## pièces jointes

## 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR APPROUVES CONSULTABLES EN MAIRIE, EN PREFECTURE, EN SOUS-PREFECTURE, A LA DDT OU SUR  
INTERNET - SITE : [WWW.AISNE.GOUV.FR](http://WWW.AISNE.GOUV.FR) - SECURITE CIVILE -

- Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

## 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

6 JAN. 2012

Le préfet de département